

# Bulletin

DU SYNDICAT NATIONAL

DES PERSONNELS TECHNIQUES DU C.N.R.S.

10 rue Vauquelin, Paris (5me) - Téléphone : POR.21-51

JUILLET 1948

"DOUCE HILARITÉ" ..... ou TRAVAIL CONSTRUCTIF.

La situation du personnel technique du C.N.R.S. devient de jour en jour plus difficile. Il subit, avec tous les salariés, la hausse ininterrompue du coût de la vie. Il se trouve, de plus, défavorisé, car sa situation particulière rend difficile son assimilation à l'une des grandes catégories de travailleurs.

Nous avons toujours pensé qu'une telle situation exigeait impérieusement l'union de tous les personnels, quelle que soit leur appartenance syndicale. C'est au nom de l'union que nous avons combattu les entreprises de scission au sein du Syndicat des Techniciens de la Recherche Scientifique. C'est pour réaliser cette unité d'action indispensable que nous avons pris l'initiative de proposer aux autres syndicats de techniciens du C.N.R.S. des réunions et démarches communes avec des objets précis.

Nous sommes heureux d'enregistrer aujourd'hui les premiers accords dans ce domaine : envoi d'une lettre commune au C.N.R.S. pour insister sur la nécessité de réunir sans délai la commission chargée de fixer le mode de rémunération du personnel ; démarche collective aux Finances en faveur des collaborateurs techniques.

Il faut croire cependant que certains ne voient pas d'un bon oeil une telle coopération entre syndicats. Nous avons sous les yeux le numéro de Juin de "L'Université-F.O.", organe de la Fédération de l'Education Nationale Force Ouvrière, à laquelle appartient désormais le syndicat Chevallier. Dans un entrefilet consacré à notre Syndicat, ce journal accueille avec une "douce hilarité" nos propositions d'action commune. Voyez-vous ça, s'écrient en substance les auteurs, avec une ironie qu'ils voudraient accablante, maintenant que le syndicat C.G.T. a besoin de nous, il nous découvre, après nous avoir honni.

Ils savent pourtant fort bien que ce n'est pas "la C.G.T." qui a besoin d'eux, mais que ce sont les revendications communes à tout le

(suite page 2)

## STABILITÉ ET GARANTIES POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE.

Des adhérents, aussi bien de la région parisienne que de province, nous ont fait part de leur désir de voir le personnel technique du C.N.R.S. doté de certaines garanties de stabilité. Diverses suggestions nous ont été faites dans ce sens.

Si la transformation de notre catégorie en un corps de fonctionnaires semble incompatible avec l'évolution de la Recherche Scientifique, comme nous l'exposons par ailleurs, il est cependant très possible d'envisager des mesures nous donnant des garanties satisfaisantes.

En particulier, deux mesures intéressantes ont retenu notre

(suite page 2)

STABILITE ET GARANTIES (fin)

attention : d'abord, la réglementation du principe de mutation. Actuellement, lorsqu'un laboratoire ou un service se trouve restreint ou même supprimé, le personnel technique libéré est transféré dans d'autres services du Centre. Il suffira donc de codifier ce principe, de l'inscrire dans le statut qui régira le personnel technique. Cette disposition nous semble pouvoir, tout en respectant le caractère mouvant de la Recherche, mettre les techniciens à l'abri d'une mise à pied brutale.

Dans le cas où la mutation serait irréalisable, un préavis substantiel, par exemple d'un mois par année de présence, permettrait aux intéressés de se recréer ailleurs une situation correspondant à leurs désirs et capacités.

Au cours d'une entrevue avec MM. TEISSIER et TERROINE, où nous avons examiné ce problème de la stabilité, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer des déclarations entièrement favorables à ces deux mesures.

Travaillons donc à la constitution rapide de la "Commission TERROINE" qui permettra de fixer les modalités de ces mesures, et espérons qu'enfin les autres syndicats comprendront qu'il ne s'agit pas de lutter pour essayer d'évincer la C.G.T., ni de faire preuve de démagogie en faisant miroiter des revendications irréalisables, mais d'avoir les deux pieds sur terre, d'examiner la situation telle qu'elle se présente, de voir ce qui est possible et de conjuguer tous les efforts pour aboutir au plus vite

H. R.

=====  
=====  
=====

DOUCE HILARITE (suite)

personnel technique du C.N.R.S. qui exigent le concours de tous, syndiqués et non syndiqués.

Profondément pénétrés de cette vérité, nous ne nous laisserons détourner par aucun mensonge, ni aucune raillerie de notre tâche : faire l'union de tous pour la défense des intérêts communs.

L'exemple des fonctionnaires des Finances, luttant au coude à coude, adhérents C.G.T., F.O. et C.F.T.C. mêlés, ne sera pas perdu. Les diviseurs en seront pour leurs frais : l'union, en fin de compte, triomphera.

=====

OU EN EST LA COMMISSION TERROINE?

Suivant quelles modalités va-t-on rémunérer le personnel technique du C.N.R.S. ? Tel est le problème que devrait étudier en premier lieu la "Commission Terroine", où siègeraient les représentants des différentes catégories de personnel technique... si cette commission pouvait enfin se réunir.

Or, pour le moment (un moment qui se prolonge un peu trop à notre gré), elle est "en panne", rondant par là-même tout reclassement impossible.

Le Ministre de l'Education Nationale, saisi depuis fort longtemps de cette question, n'a toujours pas signé l'arrêté qui doit fixer la composition de la commission, ainsi qu'il ressort d'une lettre que nous a adressé Monsieur TERROINE, chargé par le C.N.R.S. de la présider.

Notre syndicat a donc demandé à être reçu au Ministère, afin de hâter la publication dudit arrêté. Il faut que la "Commission Terroine" puisse enfin se réunir et commencer ses travaux.

=====

=====  
PEUT-ON FONCTIONNARISER LE PERSONNEL TECHNIQUE ?  
=====

Le désir de stabilité a porté certains à préconiser la titularisation d'au moins une partie des techniciens du C.N.R.S. Beaucoup d'incompréhensions ou même de naïveté se sont manifestées à ce sujet (je pense en particulier au groupe C.F.T.C. du Centre de Documentation). Il est donc utile de procéder à un examen sérieux de la question. Je n'envisagerai pas ici le cas particulier du personnel auxiliaire pour lequel le problème est différent.

Notre syndicat estime que sa ligne de conduite doit être inspirée par le souci de défendre au mieux les intérêts du personnel technique, sans cependant contrarier l'évolution de la Recherche Scientifique que nous devons au contraire soutenir, parce que notre sort s'y trouve directement lié, ainsi que, ce qui est plus grave encore, le sort de notre pays, sa grandeur, son indépendance.

Il était utile de rappeler ces principes élémentaires qui semblent être ignorés ou oubliés dans certains milieux de notre personnel.

Or, que pensent les représentants compétents du personnel scientifique d'une fonctionnarisation de leurs techniciens ? Voici ce que nous a déclaré à ce sujet Ernest KAHANE, secrétaire de la section parisienne du syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

"L'effort national de recherche doit être planifié dans une certaine mesure, même dans le domaine de la recherche "pure".

On ne peut laisser au hasard le soin de décider quels crédits seront attribués, par exemple aux recherches géographiques ou biochimiques, aux études psychologiques ou mathématiques.

Suivant les possibilités et les besoins sociaux, les crédits iront d'un côté ou de l'autre. Il ne peut être question de créer des services de recherche à structure et à personnel fixes, comme ceux des services d'administration ou d'exécution.

On ne peut pas parler d'emplois permanents dans la recherche, en vertu de l'évolution extrêmement rapide des techniques. Les .... (suite colonne 2)

Les besoins mouvants de la Recherche Scientifique ne sont pas compatibles avec un statut rigide de fonctionnaire.

L'état d'esprit du chercheur lui-même doit être une disposition à l'initiative, à l'effort permanent de renouvellement, qui est aussi opposé que possible à celui des règles et des habitudes administratives.

Dans ces conditions, il ne semble pas désirable de créer un corps de fonctionnaires parmi les chercheurs et les techniciens du C.N.R.S. L'effort syndical doit avoir pour effet d'attribuer aux uns comme aux autres une juste rémunération, ainsi que tous les avantages que comporte la Sécurité sociale."

-A la direction du C.N.R.S., MM. TEISSIER et TERROINE partagent entièrement ce point de vue. L'évolution de la Recherche exige la possibilité de pouvoir, suivant les besoins, supprimer certains services pour en créer d'autres; il est impossible de prévoir si tel laboratoire ou atelier indispensable aujourd'hui ne sera pas (suite page 4)

PEUT-ON FONCTIONNARISER... (suite)

inutile dans 5 ou 10 ans. La création de fonctionnaires dans ces services serait donc un frein à cette réorganisation rapide de la Recherche.

Quelle est maintenant la position des Ministères (Education Nationale et Finances) ? Nous savons tous qu'actuellement on envisage de licencier 30.000 fonctionnaires ; choisir ce moment pour demander d'en créer d'autres apparaît pour le moins comme une bonne plaisanterie. Il est d'ailleurs évident que s'il y avait création de postes de fonctionnaires, les premiers bénéficiaires en seraient les fonctionnaires licenciés ailleurs.

Je rappellerai ensuite qu'un contractuel par exemple, nommé titulaire, serait reclassé selon ses titres et aptitudes par rapport aux autres fonctionnaires, et peut donc, le cas échéant, subir une diminution de salaire. A cet égard, les grèves de ces derniers jours, les échelles de traitement publiées au Journal Officiel donneront peut-être à réfléchir à certains démagogues.

Nous estimons que, dans ces conditions, il est impossible de défendre une telle revendication vouée à un échec certain. Nous avons préféré rechercher, comme je l'expose dans un autre article, des modalités plus souples permettant, malgré tout, de satisfaire les légitimes aspirations de stabilité.

Notons enfin que le problème de la retraite est actuellement à l'étude, et je fais de nouveau appel aux bonnes volontés pour nous communiquer les désirs, idées et suggestions du personnel technique.

H. RASCH.

=====

REVUE - MENAGE  
AU CENTRE DE DOCUMENTATION.

Il y a quelques jours, M. PICARD, Secrétaire de la Direction de la Documentation et adhérent à la C.F.T.C. convoquait les délégués des différents syndicats du service ; ceci afin de leur faire savoir que la C.F.T.C. pensait qu'un statut serait nécessaire au C.N.R.S. et, tout d'abord, un reclassement du personnel extérieur en général et de celui de la Documentation en particulier. - Pour hâter ce reclassement qui n'arrive pas, le personnel va donc chercher lui-même les assimilations possibles pour le service et proposer une échelle. Telle est la tâche confiée aux délégués. Passe encore, bien que personne n'ait compris pourquoi. M. PICARD, s'il agissait comme chef de service, s'est adressé aux délégués syndicaux et, s'il agissait pour la CFTC., de quel droit il le faisait, puisque nous ne lui connaissons dans ce syndicat aucune attribution spéciale. Quelques jours plus tard, la même personne - confondant encore mieux ses rôles d'adhérent à C.F.T.C. et de chef de service - convoque les délégués syndicaux et les autres chefs de service de la Documentation. Il s'agit maintenant de rédiger au nom de tout le personnel extérieur du C.N.R.S., une lettre au Ministre de l'Education Nationale, demandant un pourcentage de titulaires parmi ce personnel, de faire signer la lettre par les secrétaires généraux des syndicats et de l'envoyer dans les 4 heures qui suivent, c'est-à-dire sans savoir si tout le personnel extérieur - qui dépasse tout de même le cadre de la Documentation - est d'accord pour cette demande. Chose étrange, la direction du C.N.R.S. que M. PICARD (suite page 5)

affirme être favorable à cette mesure, l'a discutée avec notre bureau, l'a démontrée impossible et en a refusé le principe. D'où notre refus de nous associer à une démarche qui serait une preuve flagrante de sottise et d'un parfait manque d'esprit de suite. Car, pour se défendre, il faut savoir ce qu'on veut, mais aussi ce qu'on peut vouloir. Et M. PICARD, dans son envolée a oublié un détail : c'est que rien ne peut être fait avant d'avoir obtenu que la commission compétente se réunisse. On se rappelle l'aventure de certain personnage qui, prenant ses rêves pour des réalités, se précipita contre les moulins à vent. On se rappelle aussi qu'il n'en retira pas grand avantage et y laissa même un peu de son haut-de-châusses. Parfois, les don Quichotte ont du bon, mais jamais les Tartufe. Or, il y a quelque chose aussi de Tartufe dans l'attitude de la C.F.T.C. Aujourd'hui, elle veut l'accord des autres syndicats, elle leur tend la main. Mais hier elle restait muette devant la demande de la C.G.T. à laquelle s'était associée F.O., d'une action commune pour obtenir les 20% des collaborateurs. Bien plus, elle a annoncé - pas aux intéressés, bien sûr - qu'elle ne participerait jamais à une action à laquelle prendrait part la C.G.T. Si la C.F.T.C. veut agir seule... à sa guise ! mais qu'elle ne vienne pas, quand cela lui plaît, avec des airs patelins et des sourires vite grimaçants, essayer de nous entraîner à des démarches qui ressemblent à des coups d'épée dans l'eau.

M. PRUNIER.

DES DRÔLES

Au Ministère des Finances, le personnel est en grève. A la porte sont affichées côte à côte les déclarations des délégués C.G.T., F.O. et C.F.T.C., en particulier, la C.F.T.C. fait une petite mise au point :

"Contrairement aux informations publiées par la presse et la radio, nous participons au mouvement de grève."

La radio ment, la presse gouvernementale ment, mais aux Finances, les C.F.T.C. luttent comme partout aux côtés des autres salariés pour un niveau de vie décent.

Et cependant que le Bureau confédéral de la C.G.T., que les responsables de l'U.G.F.F. saluent

ce large mouvement d'unité qui se développe entre fonctionnaires de toutes appartenances pour l'amélioration du reclassement, la fixation du minimum vital et l'octroi immédiat d'un acompte minimum de 2500 fr., les responsables nationaux de la C.F.T.C. désavouent leurs adhérents en grève et Neumeyer, grand maître du syndicat F.O. des fonctionnaires, demande à ses adhérents : "Engagez -vous par écrit à suivre mes directives, à ne pas demander plus de 500 frs. par mois."

=====

ADHÉREZ AU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
TECHNIQUES DU C.N.R.S.

=====

QUE SE PASSE T-IL DANS NOS SECTIONS SYNDICALES ?

-à l'I.A.P.-

Il n'est pas trop tard pour féliciter la section de l'Institut d'Astrophysique qui, à l'occasion du 1er mai, établit un cahier de revendications, remis à la direction de l'Etablissement, et posant en particulier des problèmes de propriété et d'éclairage susceptibles d'améliorer les conditions de travail.

-à BELLEVUE.-

Saluons la création de l'Intersyndical groupant les trois catégories travaillant dans ces laboratoires : chercheurs, techniciens et ouvriers.

-au Centre de Recherches de Marseille, souhaitons la bienvenue à la nouvelle section syndicale qui s'y est créée et qui, pensons-nous, groupera bientôt tout le personnel technique de ce centre.

=====

RESPONSABLES SYNDICAUX PAR ÉTABLISSEMENTS  
DANS LA RÉGION PARISIENNE.

COLLÈGE DE FRANCE	-----	Davalan (ou Alexandre)
INSTITUT DU RADIUM, CHIMIE PHYSIQUE		Kempnich
INSTITUT DE BIOLOGIE	-----	Prieur
INSTITUT D'ASTROPHYSIQUE	-----	Durgetto
CENTRE D'ÉTUDES SOCIOLOGIQUES	----	Mme Hébert
LABORATOIRES DE BELLEVUE	-----	Porée (ou Félisat)
INSTITUT PASTEUR	-----	Mlle Le Lous (ou Mlle Christol)
MUSEUM	rue Buffon -----	Zavadovsky
	rue Cuvier -----	Mlle Normann
	Bibliothèque ----	Mlle Georges
FACULTÉ DES SCIENCES	-----	Lagarde (1, rue Boutarel) Mme Potier (Physiologie)
ÉCOLE de PHYSIQUE et CHIMIE	-----	Rasch (Microanalyse)
INSTITUT FOURNIER	-----	Mme Kopp
INSTITUT MAREY	-----	Allard
MUSÉE DE L'HOMME	-----	Mme Roche
CENTRE DE DOCUMENTATION (E.N.S.)	--	Mlle Prunier

=====

LES COLLABORATEURS TECHNIQUES RECLAMENT LEURS 20% !

Depuis janvier 1947, les collaborateurs techniques du C.N.R.S. ont des traitements inférieurs de 20% en moyenne à ceux, pourtant bien insuffisants, de leurs camarades contractuels possédant une qualification équivalente.

Les syndicats intéressés, le Ministre de l'Education Nationale, la direction du C.N.R.S. et le contrôleur financier du Centre étaient, depuis longtemps déjà, tombés d'accord pour préconiser, à titre transitoire le versement d'une indemnité compensatrice à tous les collaborateurs techniques. Cette indemnité destinée à placer sur un pied d'égalité collaborateurs et contractuels serait payée, avec effet rétroactif, jusqu'à la mise en ordre définitive du mode de rémunération de tous les personnels techniques du C.N.R.S.

A cette suggestion simple et combien fondée, le Ministère des Finances a opposé un refus. Il a ainsi pris la responsabilité de faire échouer une revendication dont nul ne saurait contester la légitimité.

Nous ne pouvions nous résigner à un tel refus; c'est pourquoi nous avons proposé aux syndicats F.O. et C.F.T.C. du C.N.R.S. d'envisager une démarche commune auprès de Monsieur GREGH, Directeur du Budget, pour lui demander de reconsidérer sa position.

Seul, le syndicat F.O. accepta. Quant à la C.F.T.C., elle ne daigna même pas nous répondre.

Monsieur GREGH, saisi d'une demande d'audience signée conjointement par les syndicats C.G.T. et F.O., fixa l'entrevue au 10 juillet.

Mais, en raison de la grève des Finances, la délégation qui se présenta à l'heure dite au Ministère, ne put se faire recevoir.

Une lettre demandant une nouvelle entrevue vient d'être adressée au Directeur du Budget. Plus que jamais, les collaborateurs techniques réclament leurs 20%. Il faudra bien qu'on les entende !

.....

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare adhérer au Syndicat National des Personnels Techniques du C.N.R.S., adhérant à la C.G.T. et à la F.E.N. (C.G.T.)

NOM : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Fonction : .....

Adresse professionnelle : .....

Signature : .....

A détacher et à envoyer rempli à H.RASCH, Secrétaire Général, 10, rue Vauquelin - PARIS Vème.